



Publié le : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27 SEP. 2022

Liberté – Égalité – Fraternité

DGS-379-2022

## ARRÊTÉ DU MAIRE

(Institutions et vie politique – délégation de fonction – délégation de signature)

### DÉLÉGATION AU PERSONNEL COMMUNAL

**Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-30, R.2122-8, R.2122-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.423, R.423-38 à R.423-41-1, R.423-42 à R.423-45 et R.423-50 à R.423-56-1,

Vu le Code des Procédures Civiles d'Exécution et son article L.142-1,

Considérant que, pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

### ARRÊTE

#### TITRE I – DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU PERSONNEL COMMUNAL

**ARTICLE I-1** : L'arrêté municipal « DGS-201-2022 », en date du 20 mai 2022, est abrogé.

**ARTICLE I-2** : Délégation de fonctions d'officier de l'état civil est donnée à :

- Madame Isabelle DOGER
- Madame Christine DUCREUX
- Monsieur Nicolas DESCHERRE
- Madame Laure HALIN
- Madame Christelle COHIN

**ARTICLE I-3** : Délégation de fonctions pour réaliser les enquêtes domiciliaires dans le cadre de l'instruction des dossiers de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) est donnée à :

- Monsieur Nicolas DESCHERRE
- Madame Eugénie PERROUX

**ARTICLE I-4** : Délégation de fonctions est donnée à Madame Laura POIGNANT pour accompagner l'huissier de justice à assister au déroulement des opérations, en l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, afin de constater l'état d'abandon du logement.

#### TITRE II – DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PERSONNEL COMMUNAL

**ARTICLE II-1** : Délégation de signature pour les dépôts de plaintes est donnée à :

- Madame Hélène CHALBOS
- Madame July CHEVÉ
- Monsieur Patrick QUANTIN
- Madame Marie-Laure DAGUET
- Madame Mélanie DUCHEMIN
- Madame Céline PIRON



- Madame Marie BEAUPIED-CHAPELLIERE
- Monsieur Patrick GUERIN
- Monsieur Nicolas CHYRA
- Monsieur Simon BESSIÈRE
- Monsieur Jérôme LANDEMAINE
- Monsieur Jean-Michel PIQUET
- Monsieur David LOUIS
- Monsieur Arnaud BEATRIX

**ARTICLE II-2 :** Délégation de signature pour les actes d'instruction des dossiers d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme) : lettre de demande de pièces complémentaires, lettre de notification de majoration et de prolongation du délai d'interdiction, lettre de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressés est donnée à :

- Madame Mélanie DUCHEMIN
- Madame Cécile LASSERRE
- Madame Chantal TELO

**ARTICLE II-3 :** Délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents produits à cet effet ; pour la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du Code général des collectivités territoriales ; pour les divers envois recommandés est donnée à :

- Madame Isabelle DOGER
- Madame Christine DUCREUX
- Monsieur Nicolas DESCHERRE
- Madame Eugénie PERROUX
- Madame Laure HALIN
- Madame Christelle COHIN

**ARTICLE II-4 :** Délégation de signature est donnée pour les dépôts de plainte et les demandes de prise en charge d'un véhicule en vue de sa destruction à Madame Laura POIGNANT.

### TITRE III – DISPOSITIONS COMMUNES

**ARTICLE III-1 :** Les présentes délégations prendront effet à compter de ce jour. Elles prendront fin au cas où les délégués viendraient à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu le 28 juin 2020.

**ARTICLE III-2 :** Toutes dispositions antérieures relatives aux délégations énoncées dans le présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE III-3 :** Monsieur le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE III-4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-préfète de La Flèche, à Madame la Procureure de la République, à Monsieur le Trésorier Municipal. Il sera inscrit au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressé(e)s.

Accusé de réception en préfecture  
072-217202647-20220926-DGS-379-2022-AR  
Date de télétransmission : 27/09/2022  
Date de réception préfecture : 27/09/2022



Sablé-sur-Sarthe, le 26 septembre 2022

Le Maire,  
Nicolas LEUDIÈRE